

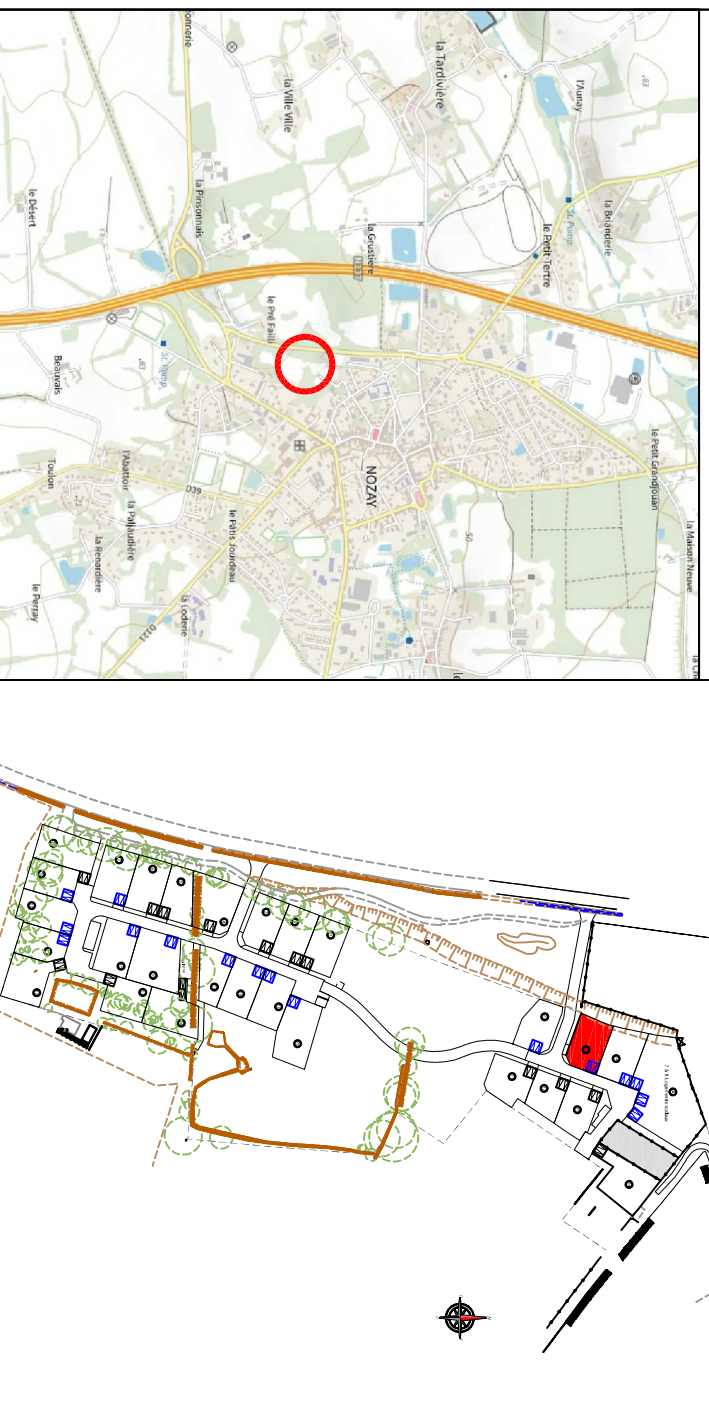


27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411
44124 VERTOU Cedex
E-mail : accueil@ifl-ouest.fr

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE NOZAY
LES O' PALIS

LOT n° 26	Adresse : boulevard de la Pré Robert	Mis à jour après travaux le :
	Réalisé le 22/03/2022	
Permis d'aménager n° PA 044 113 21 N0003 en date du 05/10/2021	Cadastre : Section BP n°	Surface de plancher : 180 m ²
	Surface Arpentée : 392 m ²	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
	Servitude particulière :	

PLAN DE SITUATION



PLAN DE VENTE PROVISOIRE

GEOMETRE



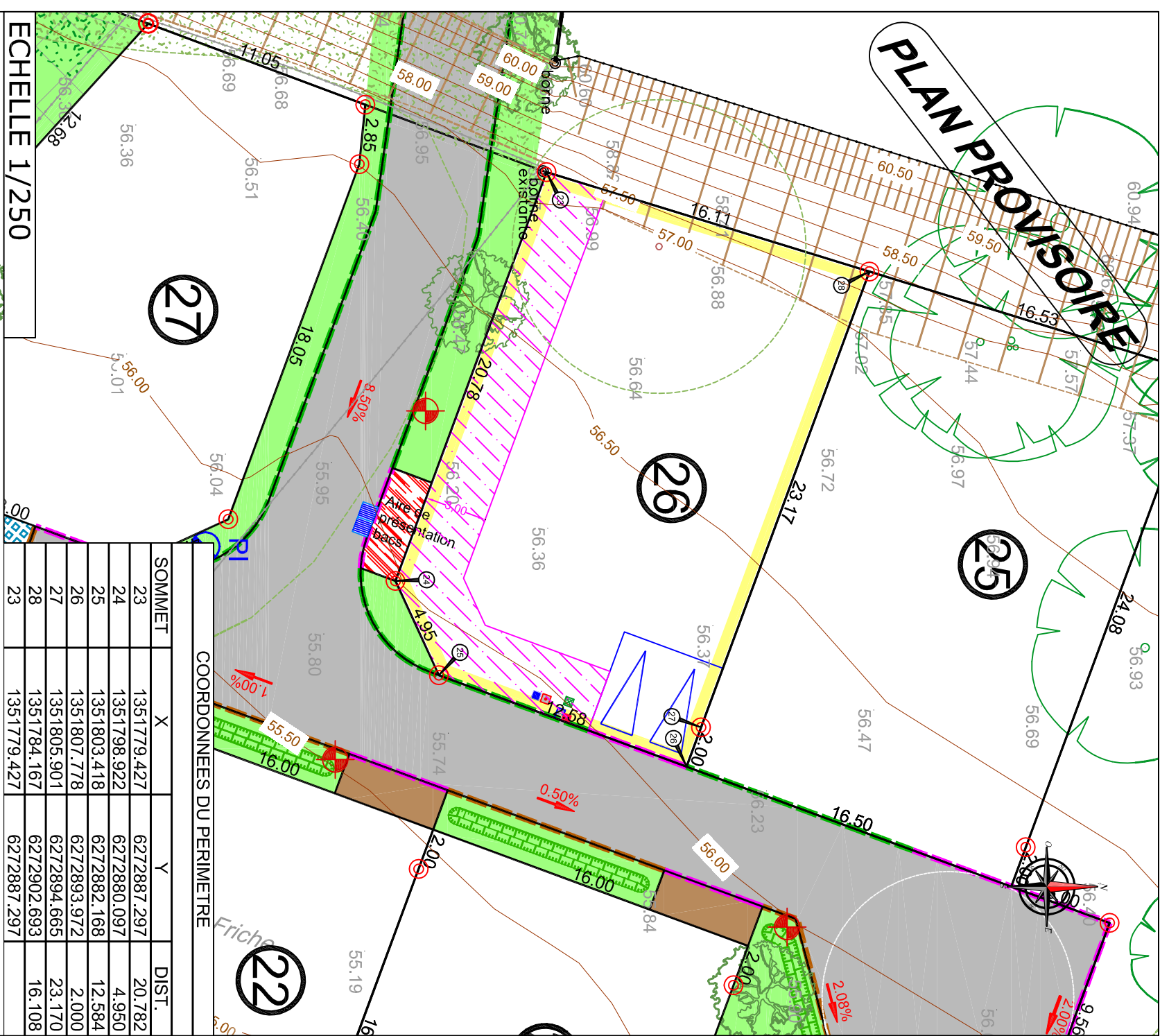
SCP LAURENT & MILET
Géomètres-Experts D.P.L.G.
3, Place de l'Europe 44400 REZE
Tél: 02.40.75.66.60 - Fax: 02.40.84.27.84
e-mail : contact@LAURENTmilet.fr



ACADM
27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411 44124 VERTOU
architectes@acadm-architecture.fr

Dossier : 210632

PLAN PROVISOIRE



COORDONNEES DU PERIMETRE			
SOMMET	X	Y	DIST.
23	1351779.427	6272887.297	20.782
24	1351798.922	6272880.097	4.950
25	1351803.418	6272882.168	12.584
26	1351807.778	6272893.972	2.000
27	1351805.901	6272894.665	23.170
28	1351784.167	6272902.693	16.108
23	1351779.427	6272887.297	

ECHELLE 1/250

	Voie		Bordure P1
	Béton balayé / Aire de Présentation des poubelles		Bordure T1
	Allées piétonnes / Espaces Verts		Bordure vu 0cm
	Dalles engazonnées accessibles aux véhicules		Bordure vu 2cm
	Revêtement perméable végétalisé et carrossable		Bordure vu 0cm
	Zones humides		Zones existantes conservées
	Borne OGE		Zones en friche/boisement
	Candélabre (position indicative)		Zone inconstructible - Retrait minimal de 3m
	Coffrets et citerneaux (position de principe)		Zone non aedificandi
	Arbres à planter (position de principe)		
	Arbres existants conservés		
	Accès et aire de stationnement obligatoires sur l'espace privé (position imposée)		
	Accès et aire de stationnement non obligatoires sur l'espace privé (position libre)		

NOTA :

- Les emplacements des coffrets, branchements et attelles sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots
- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.